



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	exc	Raynald GUIRIEC	exc
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	exc

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 août 2016

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : Travaux en cours

Réhabilitation de l'office notarial : Suite au lancement d'un nouvel appel d'offre de début juillet, la Commission Communale s'est réunie lundi 19 septembre pour procéder à l'ouverture des plis, en présence de l'architecte Stéphane PICHON de Moulins. Les lots les plus économiquement faibles s'élèvent à 120 778 € HT, soit une économie de 7 000 € par rapport à la première ouverture (déclarée sans suite). Une prochaine réunion est programmée le 3 octobre à 18h30 afin de prendre connaissance de l'analyse des offres, réalisées par l'architecte et de lancer l'opération.

Parc animalier :

- L'équipe technique travaille actuellement au lieu-dit *Les Tanneries* à la préparation du parc aux cervidés et notamment à l'installation d'un système d'abreuvoir pour apporter de l'eau aux animaux.
- Les services de la DDT demandent qu'il leur soit fourni des éléments qui permettront l'autorisation d'ouverture de ce parc d'élevage.
- Un renard et une fouine ont causé des dégâts irréversibles dans le premier parc. Plusieurs animaux ont été tués, en outre le couple de paons. Pour éviter que cela ne se reproduise, le portail a été grillagé et un système de clôture électrique a été posé en hauteur pour contrer les prédateurs.
- Pose de la passerelle : Une passerelle qui reliera les deux parcs entre eux, a été posée sur *La Sologne*.

Travaux divers :

Comme annoncé en octobre 2015, la Société BOUDOT TP de Sancoins est intervenue, à l'ancienne décharge municipale, afin de concasser 1 000 Tonnes de gravats. Trois tas de graves, de taille différente, ont été faits. La ferraille a été triée. Cette opération permettra d'économiser sur l'achat de gravats qui permettent le remblaiement des routes et chemins communaux endommagés.

Point n°2 : Rentrée scolaire 2016-2017

▪ **Effectifs des écoles :**

La rentrée scolaire s'est déroulée sous d'heureux auspices avec un effectif de 38 enfants à l'école maternelle ; Mme CHRISTODOULOU, Directrice, enseigne à 23 élèves de TPS, PS, MS (Toute Petite Section, Petite Section, Moyenne Section) et Mme DESNOUX enseigne à 15 élèves de GS (Grande Section).

A noter que 55% des élèves de maternelle habitent Ainay-le-Château, 26% viennent des villages voisins, appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et 19% viennent essentiellement du Cher (Charenton du Cher, Vernais, Bannegon, Bessais-le-Fromental).

L'effectif de l'école élémentaire s'élève à 71 enfants avec l'arrivée de deux nouvelles enseignantes. En CP-CE1, Mme BROCHET a 21 élèves. En CE1-CE2, Mme PEYRAGROSSE a 23 élèves et en CM1-CM2, classe de la Directrice, Mme DEVAUX a 27 élèves, cette année.

A noter que 37 % des enfants de l'élémentaire habitent Ainay-le-Château, 44 % viennent des villages de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais (Valigny, Cérilly, St Bonnet-Tronçais) et 20 % viennent du Cher.

- **TAP** : Mme TRÉBOSC informe de la continuité des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), gratuits pour les enfants, financés par la Communauté de Communes. Cette année, le thème est « Raconte-moi un monde ». Les ateliers seront : Découverte de la faune et de la flore, atelier animé par Sylvain GAUMET, Arts plastiques animés par Nathalie PASQUIER, un atelier Sports par Sandrine GEORGES/Sabrina PAULHIAC et un nouvel atelier : Contes d'Orient, animé par Omar AJIR.
- **Accueil périscolaire** : Le Centre Social du Pays de Tronçais et du Val de Cher assure un accueil des enfants les mercredis après-midis dans les locaux de l'école élémentaire d'Ainay-le-Château, avec un effectif en baisse.
A noter l'arrivée d'un nouveau directeur au Centre Social, M. Olivier PRUVOT depuis le 22 août, en remplacement de l'actuelle directrice en arrêt maladie.
- **Semaine du goût** : comme traditionnellement, le service des cuisines du CHS, (prestataire des repas de la cantine des écoles) organise la semaine du goût qui est le rendez-vous de la gastronomie et de la découverte de nouvelles saveurs, du Lundi 10 au vendredi 14 octobre 2016 ; cette année, le thème choisi par Aurélie BORTONE (Responsable service cuisine et magasin du CHS) sera la Découverte de la diversité gastronomique européenne. Tous les élus sont invités à participer au lancement le lundi 10 octobre midi.
- **USEP** : Le premier rendez-vous USEP a eu lieu mercredi 21 septembre, au stade municipal, sur une initiative de Mme DEVAUX. La rencontre sportive s'est très bien passée : 71 participants, encadrés par des parents ; l'ambiance était conviviale. Cette action a pour but d'initier les enfants aux sports.

Point n°3 : Associations

Monsieur le Maire explique que le prêt de matériel aux associations extérieures est chose courante, plus particulièrement l'été et notamment le prêt de barnums où le montage et démontage du matériel sont assurés par les agents communaux. Cette prestation revient chère à la collectivité. Il convient de réfléchir, à l'avenir, à la mise en place d'une tarification de prestations, comme le font déjà les villes de Montluçon, St Amand-Montrond, Cérilly etc. La commission associations se réunira le 27 septembre afin d'élaborer un tarif applicable en 2017. Le 3 octobre à 19h30, la municipalité rencontrera les présidents d'associations pour définir la mise à disposition des salles et du matériel pour l'année 2017.

Point n°4 : Maison médicale

M. AUDOUIN informe le conseil des faits suivants :

- le podologue aurait besoin d'un local technique pour fabriquer des prothèses,
- l'arrivée d'une orthophoniste en avril 2017 est confirmée depuis peu, elle exercerait dans le cabinet du second médecin,
- l'arrivée d'un chiropracteur à la fin d'année est assurée,
- l'installation potentielle d'un second dentiste en 2018 (A noter que le local technique réservé au dentiste est actuellement utilisé par le podologue).
- le souhait de création d'une salle de premières urgences,
- la nécessité de disposer d'un second médecin sur la Commune.

M. AUDOUIN conclut qu'il est nécessaire d'envisager des travaux d'extension, dans les deux années à venir, pour palier à un manque de places évidents et répondre aux besoins de nouveaux professionnels de santé. Cet agrandissement favoriserait la création d'un pôle médical important qui maintiendrait une offre de soins compatible avec les attentes de la population. Tout comme la création de la maison médicale, le projet d'extension serait mené en partenariat avec les professionnels de santé qui s'engageraient dans cette nouvelle perspective.

D'un point de vu financier, l'extension générerait des loyers supplémentaires et devra couvrir les nouveaux frais engagés par la Commune.

- Mercredi 14 septembre, Tf1 est venu faire un reportage relatif à l'opération « WANTED : installation de médecins généralistes » du Conseil Général de l'Allier qui a permis le recrutement du Dr LYON-BILGER. Le sujet traitait de l'intégration d'un jeune médecin en provenance de Marseille, en milieu rural. Monsieur le Maire fait remarquer que ce reportage peut contribuer à faire connaître Ainay-le-Château ainsi que la recherche d'un second médecin généraliste. Le reportage sera diffusé dans le journal de 13h00, de Jean-Pierre PERNAUD fin octobre.

Point n °5 : Eco quartier

Monsieur le Maire informe avoir reçu M. BARRANDON et M. SAULZET de la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAu) le mardi 30 août dernier. La SEAu a refait un point sur l'opération Eco quartier et plus particulièrement, sur les pertes éventuelles de subventions du Conseil Départemental. L'absence d'aides financières engendrerait une augmentation du prix des terrains ou de la participation d'équilibre d'Ainay-le-Château. Il n'est pas souhaitable d'augmenter le prix de vente des terrains ; pareillement, l'augmentation de la participation communale n'est pas envisageable.

Plusieurs possibilités sont à étudier ; notamment celle de vendre les parcelles de la tranche 2, telles qu'elles sont actuellement définies et de réaliser un découpage foncier dans le cadre du Permis d'Aménager modificatif.

Cette solution pourrait correspondre au marché actuel : grands lots à des prix ramenés à 15 €/m² partiellement viabilisés. Les trois lots ainsi découpés pourraient être raccordés en sous-terrain, à charge des acquéreurs de faire installer boîtiers électriques et compteurs d'eau (le réseau assainissement ayant été mis en place). Le cahier des charges liées à la construction serait inchangé.

- **Le projet modifié est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

POINT N °6 : Radio FM temporaire

Depuis le 15 août jusqu'au 1^{er} octobre 2016, une radio temporaire émet sur la fréquence FM 90.1 depuis Ainay-le-Château. Hervé MIGNOT en est le technicien et Patrick RICHARD, l'animateur. L'autorisation d'émettre a été obtenue par l'association Fêtes et Loisirs.

Les échos sont très positifs. Les interviews des intervenants sont menées avec brio ; c'est l'occasion pour les associations du Pays de Tronçais de prendre la parole. L'émission est diffusée de 10h à 12h et rediffusée le soir de 18h à 20h. L'association Nord Allier FM espère, grâce à cet essai concluant, disposer des autorisations du CSA pour pouvoir émettre de façon définitive, avec une amplitude plus importante, d'ici la fin de l'année.

Création d'une nouvelle association : Nous sommes avisés de la création de « Bistrot Culture » association loi 1901, créée par Hervé MIGNOT, à vocation exclusivement culturelle. Des concerts, conférences, atelier de chansons, des expositions y seront organisés. A cet effet, l'association louera l'ancien PMU au 1 rue de l'horloge.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ **Course Moto :** Monsieur le Maire informe qu'une course moto sur prairie aura lieu le dimanche 16 octobre, en journée, sortie d'Ainay-le-Château (par La Garenne, parcelle située à droite, sur la D28). Ainay Moto Verte, présidée par Denis LIBERT, organise cette manifestation pour la deuxième édition.

- ♦ **Bulletin Municipal** : Un devis a été demandé à l'imprimerie Saint-Amandoise pour la réalisation du Bulletin Municipal 2017, la prestation s'élèverait à 2 956.80 € TTC. Monsieur le Maire demande de consulter d'autres imprimeries pour mise en concurrence.
Une réunion de la Commission Communication aura lieu le 4 octobre à 18h30 pour la préparation du BM 2017.

- ♦ **Fleurissement** : Mme ACCOLAS informe que la Commune a accueilli le jury régional du label « Villes et Villages Fleuris » lors de sa visite d'expertise, début juillet. Cette rencontre de terrain a permis aux membres du jury d'apprécier et d'évaluer les réalisations de la commune en termes de fleurissement et d'embellissement du cadre de vie. Le rapport est rendu. Le jury propose de s'approprier les critères de label afin d'aider dans la réalisation du fleurissement d'Ainay-le-Château pour valoriser le territoire.
Le rapport souligne des points remarquables dans la démarche de valorisation tels que :
 - la présentation de la Commune et de sa démarche par un accueil chaleureux et agréable,
 - le fleurissement répond à la volonté de l'équipe municipale d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants et aux visiteurs,
 - la clarté des stratégies d'aménagement intégrant le paysage et la cohérence des réalisations,
 Le jury a apprécié particulièrement le jardin des enfants et le parc d'animaux domestiques, a souligné la liaison douce de découverte des remparts et de la rivière. L'aménagement du sentier de découverte des remparts classés a retenu l'attention des membres du jury, notamment le circuit aux abords de La Sologne. Il est noté la bonne intégration des aménagements paysagers respectueux du caractère rural de la commune. Les points à améliorer sont les plantations en massifs pleine terre, notamment aux abords du pont en réduisant le nombre des suspensions, en privilégiant un choix de végétaux vivaces et en repensant les plantations arbustives le long des remparts avec l'aide des Bâtiments de France.
Il est demandé de veiller à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, de renforcer la présence de mobilier urbain avec une logique de cohérence en termes de choix des matériaux et lieux d'implantation.
Au vu des conclusions du jury, Mme ACCOLAS a bon espoir que le village obtienne sa première fleur. Dans le cadre des restrictions budgétaires, il est décidé de privilégier les plantes vivaces aux annuelles. Monsieur le Maire propose de planter des rosiers de souches anciennes (en provenance de Loye-sur-Arnon, auprès d'un producteur de roses, *Les Rosiers du Berry*), pour embellir le parterre de la mairie et d'acquérir des lilas des Indes pour remplacer des résineux plantés route de Moulins.

- ✳ **La Cérémonie du concours des Maisons Fleuries aura lieu le jeudi 10 novembre à 18h30 à la Maison des Chaumes.**

- ♦ **Bornes électriques de recharge automobiles** : Mme TREBOSC informe le conseil municipal qu'Enedis (anciennement erdf) procédera au raccordement des bornes et une entreprise interviendra pour la mise en service.
Cette borne électrique est un atout supplémentaire pour le village. Elle sera en libre accès, sur le parking d'Intermarché, avec un chargement gratuit.

- ♦ **Poubelles** : Depuis l'arrêté réglementaire pris en août et le collage de panneaux sur chaque container, Mme COINE fait remarquer que le village est beaucoup plus propre. Il est précisé sur les affiches qu'il est interdit et condamnable le dépôt sauvage de sacs d'ordures ménagères sur la voie publique. Par ailleurs, il est rappelé que les sacs et containers ne peuvent être sortis que la veille du ramassage, effectué par le SICTOM, les contrevenants s'exposant à des amendes.
Mme COINE informe que le SIRTOM de St Amand-Montrond renouvelle ses containers poubelles et qu'il serait intéressant de pouvoir les récupérer.

- ♦ **Budget** : Une réunion budgétaire est programmée le jeudi 3 novembre à 18.30.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**